

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le - 9 OCT. 2021

ID : 056-215601626-20211005-DB20211006A-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ TRAVAUX
D'ABATTAGE ET D'ELAGAGE D'ARBRES DES ESPACES PUBLICS**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 30
Pouvoirs : 03
Absent : 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°06a

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ÉLAGAGE D'ARBRES DES ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Claude ORVOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

La présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à conformément aux articles L2125-1 1° et L2124-1, et des articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-6, et R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les prestations d'abattage et d'élagage d'arbres des espaces publics de la commune font l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum.

Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. L'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, les prestations faisant l'objet du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Le montant total des ordres de service qui seront délivrés au cours du marché est fixé à :

Minimum : 50 000 € TTC maximum : 450 000 € TTC

Il est établi pour une durée de 4 ans, à compter de la notification du marché à moins que le montant maximal ne soit atteint.

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en Commission d'Appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du vendredi 24 septembre 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant les travaux d'abattage et d'élagage d'arbres des espaces publics,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire